

chiffrables, particulièrement celles du premier quartier et le petit écu sur le tout.

D'après cette simple description on voit déjà quelle pourrait être l'importance d'une série de sceaux des abbesses de Saint-Pierre remontant seulement jusqu'au xv^e siècle. Sur les cinq armoiries qui nous restent, trois fournissent des rectifications héraldiques; celui d'Antoinette d'Armagnac, notamment, peut servir à retrouver l'origine inconnue de cette abbesse, et témoigne, tout au moins, qu'elle n'appartenait pas à la branche des comtes de Pardiac comme le faisait croire le blason qu'on lui attribuait. Le sceau d'Agnès de Charving est remarquable sous le rapport de l'exécution et au point de vue du costume religieux; mais le plus intéressant de ces petits monuments est, assurément, le grand sceau abbatial.

Quoique appendu à un acte de 1307, il suffit de le comparer à celui d'Agnès pour reconnaître qu'il est bien plus ancien et qu'il a dû être gravé vers la fin du xii^e siècle, à la même époque que la construction de l'église dont le portail seul a survécu. Il est d'un dessin moins régulier, mais aussi moins raide que la bulle de l'archevêque Renaud, dont une reproduction fidèle a été donnée dans *l'Histoire des Ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, de Lamure (t. 1^{er}, p. 474). Malgré cette dissemblance, ces deux sceaux appartiennent incontestablement à la même école; on y retrouve tous les caractères du style qui a prédominé à Lyon de la fin du xi^e siècle jusqu'au xiii^e, style d'une renaissance artistique qui se distingue par l'inexpérience des procédés et de l'exécution, corrigée par une étude intelligente et passionnée de l'art antique.

Je ne saurais dire jusqu'à quelle époque ce sceau a servi, mais il a dû être peu à peu abandonné, à mesure que l'autorité des abbesses absorbait celle de la communauté; tout au moins voit-on, d'après l'empreinte décrite plus haut, qu'à la fin du xvi^e siècle le monastère n'avait plus même de sceau conventuel et que pour sceller, en l'absence de l'abbesse, une simple quittance de lods, il fallait recourir à un instrument destiné aux usages les plus vulgaires. Enfin, au siècle suivant ces actes, d'une impor-